

DELIBERATION N° 12 - VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE - AVENANT N°2 A LA CONVENTION AVEC LE GRAND NANCY

Rapporteur : M. KIELISZEK

Confronté dans les années à venir à de grands enjeux énergétiques, le Grand Nancy œuvre pour maîtriser sa consommation énergétique et diviser sur son territoire par un facteur de 4 d'ici 2050 les émissions de CO₂ pour limiter le dérèglement climatique.

Pour atteindre de tels objectifs, une relance active des actions en faveur des économies d'énergie est impérative, notamment dans les secteurs relevant des usages quotidiens (logements, bureaux, commerces, transport, enseignement, santé, administration).

En effet, des potentiels importants d'économies existent, rentables rapidement mais, par manque de sensibilisation sur les enjeux, et manque d'information sur les moyens de réaliser ces économies et d'incitations financières, les travaux ne se réalisent pas.

Les certificats d'économies d'énergie mis en place par la loi sur l'énergie sont un moyen pour sensibiliser et responsabiliser la société civile, tout en limitant les dépenses publiques. Conscient de l'efficacité de cet outil, le Grand Nancy a développé un dispositif exemplaire et unique en France, au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial, de mutualisation et valorisation des CEE en faveur de l'ensemble des acteurs qui le composent : communes, particuliers, bailleurs sociaux, entreprises, établissements de santé et d'enseignement...

La valorisation financière des certificats se fait aujourd'hui par l'intermédiaire d'un marché passé par le Grand Nancy, notifié le 16 janvier 2012 à la société ALMA CONSULTING GROUP et qui se termine le 31 décembre 2013, à savoir à la fin de la seconde période nationale du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Par délibération du Conseil Municipal n°11 en date du 12 décembre 2011, la Ville de Ludres a décidé d'approuver la méthodologie et le regroupement avec la Communauté Urbaine du Grand Nancy et de signer la convention de partenariat.

Un bilan au 30 novembre 2013 :

Le dispositif a connu un vif succès auprès des différents acteurs du territoire et contribue largement au Plan Climat Air Energie Territorial :

Pour le Grand Nancy :

- 40 GWhCumAc déposés – 500 tonnes de CO₂ évitées par an – 3 500 000 kWh économisés par an - 2,5 Millions d'Euros de travaux,
- Principales actions : Eclairage public, Feux de Circulation, Changement de chaudières, Isolation...

Pour les Communes : 19 signataires – 16 bénéficiaires

- 90 GWhCumAc déposés – 1 000 t CO₂ évitées par an – 8 000 000 kWh économisés par an - 5 Millions d'Euros de travaux,
- Principales actions : isolation, changement de chaudières, éclairage intérieur....

Pour la commune de Ludres :

- 3 dossiers traités,
- 220 000 kWh économisés par an,
- 3 277 360 kWhCumAc soit 13 174 € de subvention.

Pour les particuliers :

- 49 dossiers traités,
- 5 151 000 kWh économisés par an,
- 100 t de CO₂ évités par an
- 27 500 € de distribués sous forme de subvention.

Ce bilan ne se base que sur une année et demie d'activité autour des certificats d'économie d'énergie et ne prend en compte que les dossiers instruits par le Grand Nancy. D'autres grands

acteurs valorisent aussi de nombreux travaux réalisés sur le territoire. Cependant, ces chiffres sont très parlants et montrent une réelle attente de la part des acteurs locaux dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. Ce dispositif vertueux contribue fortement au respect des engagements pris dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial et de la baisse de 20 % des émissions de CO₂ d'ici 2020. De plus, sans cette incitation financière unique en France pour une collectivité et la sensibilisation portée par le Grand Nancy et ses partenaires, une telle enveloppe d'investissements en faveur de la maîtrise de l'énergie n'aurait pu être consentie. Il est bon de rappeler que les travaux réalisés favorisent l'économie et l'emploi local.

Une fin en décembre 2013... et la suite?

Calé sur la seconde période triennale arrêtée par le gouvernement (début 2011 – fin 2013), le marché du Grand Nancy expire au 31 décembre 2013.

Ayant annoncé une phase préparatoire à la 3^{ème} période des Certificats d'Économies d'Énergie de un an, le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, s'accorde le temps de la réflexion afin de mieux définir la période à venir, en actant d'ores et déjà des objectifs plus ambitieux pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Cette transition a cependant comme conséquence de ralentir le marché des certificats d'économies d'énergie et d'en faire diminuer le cours financier. Le marché était aux alentours de 4,2 € par MWhCumAc il y a un an et est actuellement à moins de 3 € par MWhCumAc. Les acteurs sont dans l'attente d'un positionnement fort de l'Etat avec des objectifs plus ambitieux.

Afin de ne pas perdre le bénéfice de la dynamique impulsée sur son territoire, le Grand Nancy a consulté différents acteurs pour valoriser les travaux réalisés en matière de maîtrise de l'énergie par les acteurs du territoire pour l'année 2014. Il en ressort une proposition de la part d'EDF, fixant un prix de rachat fixe pour l'année 2014 à 3,2 MWhCumAc. Cette proposition ambitieuse réside dans le fait qu'EDF souhaite accompagner le Grand Nancy dans sa démarche très innovante au plan national et capitaliser avec la collectivité une expérience commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver la reconduction de la valorisation des CEE par le Grand Nancy ;
- d'approuver le modèle de l'avenant ci-joint encadrant la démarche de valorisation des CEE jusqu'au 31 décembre 2014 ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec la Communauté Urbaine du Grand Nancy, et tout acte nécessaire.